

Programme National de la Recherche et de l'Innovation (PNRI)

Le programme national de la recherche et de l'innovation PNRI est un programme ayant pour finalité le financements des projets de recherche, de développement, d'innovation, d'amélioration de la qualité des produits des entreprises industrielles de développement de leurs capacités concurrentielles et de modernisation des mécanismes de production, à travers la consolidation de la coopération et du partenariat entre les entreprises industrielles, les structures de recherche et les centres techniques.

Objectifs

Encourager la coopération entre le secteur industriel et celui de la recherche dans le domaine de la recherche appliquée et l'innovation technologique dans les entreprises industrielles.

Domaines d'interventions

Le PNRI couvre tous les secteurs industriels notamment les secteurs suivants :

- Les entreprises du **secteur industriel** ;
- Les entreprises du **secteur agricole et de la pêche** ;
- Les activités de **services** qui aboutissent à des résultats susceptibles d'exploitation économique :
 - Secteur des **services informatiques**: Développement des logiciels et des bases de données, Services de télécommunication, Etudes et ingénierie informatique.
 - Secteur des **services d'études, d'expertise et d'assistance**: Essai et analyse des produits industriels, Contrôle et expertise quantitative et qualitative.
 - Secteur des **services environnementaux**: Laboratoires d'analyses et de métrologie dans le domaine de l'environnement, Bureaux d'études spécialisés dans domaine de l'environnement.
 - Secteur **de la santé**: (cliniques, laboratoires d'analyses)
 - Secteur du **transport** (transport)
 - Secteur de **l'agriculture et de la pêche**: Services liés aux activités agricoles, Services liés à la pêche, Activités relatives à l'économie de l'eau dans les secteurs non agricoles.

- Secteur des **services environnementaux**: Laboratoires d'analyses et de métrologie dans le domaine de l'environnement, Bureaux d'études spécialisés dans domaine de l'environnement.
- Services **logistiques**

Eligibilité

Les projets répondant aux quatre conditions suivantes:

- Associer avec la (les)entreprise(s) industrielle(s) au moins un centre technique et une structure publique de recherche (centre, laboratoire ou unité de recherche)
- Démontrer une innovation significative,
- Devoir justifier d'une contribution minimale du partenaire industriel de **20%** du coût total du projet. Cette contribution peut prendre plusieurs formes dont : la mobilisation de personnel de l'entreprise, les matières premières, l'exploitation d'équipements de l'entreprise,
- Avoir une durée maximale de deux ans.

Aides financières

Participation de l'Etat au financement à hauteur de **80%** du coût du projet de recherche et d'innovation technologique avec un plafond de **200.000 DT**. Le centre technique est la structure porteuse du projet.

Déblocage et suivi

La participation de l'Etat sera débloquée au profit des structures porteuses (Centres Techniques) qui en assurent la gestion, veillent à la bonne marche du projet et élaborent des rapports de suivi. Ils contribuent également dans la réalisation du projet. Le dépôt de dossiers PNRI s'effectue auprès de la Direction Générale de l'innovation et du développement technologique

Pour plus d'informations et formulaire à [télécharger](#), veuillez contacter :

Ministère de l'Industrie Direction Générale de l'Innovation et du Développement Technologique Immeuble Beya, 40 Rue Sidi Elhani, Montplaisir - 1002 Tunis
Tel : 71 901 224 – 71 904 216 / Fax : 71 901224
Email: webmaster@industrie.gov.tn Site web : www.tunisieindustrie.gov.tn

